



# Monts d'Arrée

COMMUNAUTÉ

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 14 FEVRIER 2023 A 18H30 A LOQUEFFRET à la salle communautaire**

**Étaient présents :**

**BERRIEN :** Hubert LE LANN, Barbara PERRON

**BOLAZEC :** Coralie JEZEQUEL

**BOTMEUR :** Eric PRIGENT

**BRSPARTS :** Jean-Yves BROUSTAL, Josiane GUINVARC'H, Philippe ROBERT-DANTEC

**BRENNILIS :** Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

**HUELGOAT :** Marc QUEMENER, Marie-Brigitte BRETHERS, Jacques THEPAUT

**LA FEUILLEE :** Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

**LOPEREC :** Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU, Eric GONIDEC

**LOQUEFFRET :** Sylvie ALLAIN, Marcel SALAÛN

**PLOUYE :** Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

**SAINT-RIVOAL :** Mickaël TOULLEC

**SCRIGNAC :** Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

**Pouvoirs :** Brigitte COURBEZ à Hubert LE LANN, Anne ROLLAND à Jean-Yves BROUSTAL, Gérard TOSSER à Jacques THEPAUT, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL

**Secrétaire de séance :** Coralie JEZEQUEL

**Ordre du jour :**

- ➔ Présentation du projet Monts d'Arrée Site d'exception
- ➔ Demandes de fonds de concours
- ➔ Pass Commerce et Artisanat – dossiers demande de subvention
- ➔ Destination touristique- plan d'actions et participation financière année 2023
- ➔ Gîte d'étape gare de Scrignac – Convention d'occupation temporaire
- ➔ Passerelle du circuit du Yeun Elez : Demandes de subventions, maîtrise d'ouvrage, procédure marché public
- ➔ Convention avec le SEA – Suivi fonctionnement STEP Vieux Tronc
- ➔ Convention local Le Drosera à Brennilis pour l'ALSH
- ➔ Convention partenariat d'éducation à l'environnement- avenant
- ➔ Loyers association CIVAM
- ➔ Proposition modalités d'aide des acteurs économiques impactés par les incendies de l'été 2022
- ➔ Régie office de tourisme – modification d'un tarif 2023
- ➔ Contrats de reprises déchets triés : papiers PCM avec Cellaouate, papiers cartons avec Revipac, verre avec Verralia et flux développement et plastique avec Citeo
- ➔ Admissions en non valeurs : budget déchets ménagers
- ➔ Questions diverses

La séance débute à 18h30mn

Monsieur le Président, constate le quorum et propose à Coralie JEZEQUEL d'assurer le secrétariat de séance.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 20 décembre 2022 est proposé à l'approbation. Pas de remarque particulière, il est donc arrêté.

### 2023-001- Demande de fonds de concours des communes

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Le Président rappelle que la pratique de fonds de concours est prévue à l'article L.5214-16 V du C.G.C.T. Le principe de fonds de concours a été redéfini par l'article 186 de la loi n° 2006-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales.

Le versement est autorisé sous trois conditions :

- le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer un équipement
- le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds de concours
- le fonds de concours doit donner lieu à délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Ainsi, des crédits ont été budgétés.

Deux communes présentent une demande de financement pour les opérations d'investissements suivantes :

#### Commune de Berrien

Objet	Dépenses H.T.	Recettes	Autofinancement	FDC sollicités
Voirie – Travaux et matériel	38 203,12 €	0,00 €	38.203,12 €	17.758,00 €
<b>Total</b>	<b>38 203,12 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>38.203,12 €</b>	<b>17.758,00 €</b>

#### Commune de Botmeur

Objet	Dépenses H.T.	Recettes	Autofinancement	FDC sollicités
Travaux de voirie	41.872,28 €	15.000 €	26.872,28 €	6.349,00 €
<b>Total</b>	<b>41.872,28 €</b>	<b>15.000 €</b>	<b>26.872,28 €</b>	<b>6.349,00 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide de verser le fonds de concours sollicité par les communes de Berrien et Botmeur.

### 2023-002- Destination touristique – Plan d'actions et participation financière 2023

Rapporteur : Eric PRIGENT

La Destination Cœur de Bretagne Kalon Breizh rassemble 10 EPCI de Bretagne intérieure sur 3 départements. Le PETR COB est la structure « facilitatrice » support de cette entente entre intercommunalités.

La Destination bénéficie d'une stratégie marketing et d'une stratégie intégrée autour de 4 axes avec un plan d'actions validé annuellement par le COPIL de la Destination et les EPCI.

La convention de partenariat 2021-2025 a été approuvée en conseil communautaire le 05 février 2021.

Au dernier trimestre 2022, le Conseil Régional a acté la création d'un « Contrat de Développement Touristique » entre la Région et les Destinations touristiques de Bretagne pour la période 2023-2025. Il sera l'outil majeur de mise en œuvre du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs. Les contrats seront organisés autour de deux grands volets :

- un contrat politique unique (avec engagements réciproques des différentes parties prenantes) ;
  - un plan d'actions triennal élaboré par les territoires.
- Le contrat intégrera les modalités de coordination, de mise en œuvre et de financement des projets.  
Finalisation des nouveaux Contrats au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Le Comité de pilotage de la Destination, réuni le 2 décembre 2022, a validé le plan d'actions 2023 et son budget prévisionnel.

### 1/ Les principales actions du Plan d'actions 2023

#### Axe 2 : Favoriser l'itinérance comme mode de découverte

- Poursuite du travail de valorisation des boucles vélo locales, boucles VTT conventionnées, boucles en itinérances.
- Lancement d'un nouvel appel à projet visant notamment à améliorer l'accueil des clientèles itinérantes.
- Intégration de nouveaux parcours trail, création d'évènements, ateliers... et promotion de la Destination Trail.
- Poursuite du travail concernant l'amélioration de l'accueil des camping-caristes et vans (finalisation de l'état des lieux, élaboration d'une stratégie à l'échelle de la Destination et lancement d'une consultation juridique).

#### Axe 3 : Culture et patrimoine contribuant à valoriser une Destination insoupçonnée

- Développer et structurer une offre touristique autour de l'archéologie.

#### Axe 4 : Promouvoir et commercialiser une Bretagne Insoupçonnée

- Poursuite du partenariat avec le CRT pour promouvoir la Destination Cœur de Bretagne Kalon Breizh sur le marché français.
- Refonte de la carte touristique de la Destination.
- Valorisation de la Destination Trail sur un salon dédié.
- Promotion du territoire sur le site internet, les applications, les réseaux sociaux...
- Analyse des flux Vision Orange Tourisme (fréquentation des sites, déplacements des visiteurs...)

### 2/ Budget prévisionnel 2023 de la Destination et participation financière de Monts d'Arrée Communauté

Dépenses		Recettes	
Plan actions 2023	40 000	CC de Haute Cornouaille	5 446
		Poher Communauté	4 480
		Monts d'Arrée Co	4 653
		CC du Kreiz Breizh	7 464
		Roi Morvan Communauté	8 871
Ingénierie	101 433	Guingamp Paimpol Agglo	6 329
		Loudéac Communauté	15 225
		Pontivy Communauté	10 813
		Centre Morbihan Co	5 675
		Baud Communauté	4 689
		Subvention Région 2023 ingénierie dev	67 786
<b>Total dépenses</b>	<b>141 433 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>141 433 €</b>

Nota : La colonne Recettes correspond au nombre de habitants de la Destination.

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer sur la participation financière de Monts d'Arrée Communauté à hauteur de 4 653 € pour la mise en œuvre du programme d'actions 2023 de la Destination touristique.

Adopté à 24 voix pour, 1 abstention (Jean-Yves Crenn), 1 voix contre (Maryvonne Le Guillou)

## **2023-003- Gîte d'étape de la Gare à Scrignac- Convention d'occupation temporaire**

Rapporteur : Eric PRIGENT

Depuis son ouverture en 2015, le gîte d'étape est exploité en régie directe. Malgré plusieurs lancements de procédures de délégation de service public, aucun opérateur n'a remis d'offre.

Par délibération en date du 8 novembre 2022, le conseil communautaire a autorisé le lancement d'une mise en concurrence dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public pour le gîte d'étape de la Gare et, ce, conformément aux dispositions des articles L.2122-1-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

La convention d'occupation temporaire a pour objet de définir le cadre contractuel relatif aux conditions de mise à disposition du gîte d'étape et de ses annexes, par le propriétaire à l'occupant et de fixer les obligations juridiques et financières qui y sont rattachées.

Le dossier de consultation a ainsi été envoyé en publication le 14 décembre 2022 sur la plateforme de dématérialisation MEGALIS et au BOAMP avec une parution le 15 décembre 2022. La date de limite des offres était fixée au 27 janvier 2023 à 12h00. 1 seule candidature a été reçue.

Il s'agit de l'Association Départementale des Auberges de Jeunesse du Finistère « ADAJ29 ».

Pour rappel, l'ancienne gare de Scrignac a été réhabilitée par la communauté de communes des Monts d'Arrée en 2014- 2015. L'équipement accueille les randonneurs depuis l'été 2015.

Le gîte d'étape a actuellement une capacité de 15 personnes maximum (capacité pouvant être ramenée à 19 personnes maximum sous réserve de remplir plusieurs conditions liées à la sécurité incendie).

Le gîte d'étape, positionné le long d'une voie verte, est composé :

- De 6 chambres avec sanitaires privatifs réparties sur 2 niveaux ;
- D'espaces communs situés au RDC : salle à manger, office en gestion libre, terrasse... ;
- D'un petit logement « gérant/gardien » à l'étage du bâtiment ;
- D'équipements annexes situés en extérieur : boxes à vélos, point d'eau...

Le site de la Gare dispose également d'un parking destiné à tout public, d'espaces extérieurs enherbés avec tables de pique-nique, d'une aire de stockage de poubelles et de toilettes publiques.

### **Présentation de l'ADAJ29**

L'association ADAJ29 (rebaptisée OSTAL le mois prochain) a été créée en 1951 et rayonne sur le département du Finistère. Elle gère actuellement 4 auberges de jeunesse reliées par le sentier des douaniers, les vélos routes et la mer : Brest, Morlaix, Ile de Batz et Concarneau. Cette association emploie une équipe de 21 salariés permanents, épaulée par un collectif de bénévoles engagés. Des saisonniers rejoignent le réseau pendant la période estivale. Les équipements accueillent tous les publics : familles, individuels, groupes de sportifs, itinérants... Services offerts : hébergement, restauration, accueil de séminaires...

Les valeurs de l'ADAJ29 :

- . Vivre ensemble, engagement dans les transitions, accueil, dynamisme.
- . Être un réseau d'échanges, de rencontres, d'expériences, ouvert à tous, dans un univers de convivialité.

Acteur de l'économie sociale et solidaire, adhérent de l'UNAT Bretagne, l'association promeut une culture riche en valeurs humaines.

### **Proposition de l'ADAJ29 pour le gîte d'étape de la Gare à Scrignac**

#### **► Activité accueil et hébergement**

Après analyse des taux de fréquentation et des chiffres d'affaires des dernières années, l'ADAJ29 projette deux périodes d'exploitation pour cet équipement dont la capacité est maintenue à 15 couchages :

- Du 1<sup>er</sup> avril à la Toussaint, accueil du public du lundi au dimanche. Offre de services : petit-déjeuner, panier-repas (sur réservation), services payants pour la laverie et la location de couette, petite épicerie.
- De la Toussaint au 31 mars, location en gestion libre pour des petits groupes (courts séjours).

#### **► Activité restauration**

Grâce à un positionnement stratégique le long d'une Véloroute- Voie Verte, La « Véloodyssée », le site de la Gare à Scrignac est lieu de passage et d'étape pour les itinérants. Outre l'implantation d'un gîte d'étape, il bénéficie d'une offre de services destinés à tous publics : boxes à vélos, toilettes publiques, tables de pique-nique, station réparation-gonflage pour les vélos... Compte tenu de ces atouts et de l'éloignement des offres de restauration, l'ADAJ29 installera un food-truck sur les mois de juillet et août. Y sera proposée une petite restauration à base de produits de saison, locaux ou issus de circuits courts et issus de l'agriculture biologique.

#### **► Equipe opérationnelle**

Pour assurer la gestion du gîte d'étape et de l'activité restauration, 3 employés saisonniers seront recrutés. Par ailleurs, l'équipe permanente apportera son expertise pour les missions liées à la promotion-communication, la commercialisation, la comptabilité, les ressources humaines... Deux bénévoles référents assureront un renfort dès que nécessaire.

#### **► Budget prévisionnel**

Il inclut :

- . une redevance annuelle fixe de 5 000 € versée à Monts d'Arrée Communauté par l'ADAJ29,
- . une subvention d'équilibre de 15 000 € versée à l'ADAJ29 par Monts d'Arrée Communauté.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril, reconductible une fois pour une durée identique.

Le projet de convention est joint au présent rapport.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la proposition de l'ADAJ29
- d'autoriser le Président à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public relative au gîte d'étape de la Gare à Scrignac avec l'Association Départementale des Auberges de Jeunesse du Finistère ainsi que tous les actes subséquents qui seraient nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver la proposition de l'ADAJ29
- d'autoriser le Président à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public relative au gîte d'étape de la Gare à Scignac avec l'Association Départementale des Auberges de Jeunesse du Finistère ainsi que tous les actes subséquents qui seraient nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

---

### **2023-004- Maitrise d'ouvrage pour la restauration de la passerelle bois des circuits de randonnée du Yeun Elez et Landes & Tourbières**

Rapporteur : Eric PRIGENT

Lors du dernier conseil communautaire, il avait été discuté de la maîtrise d'ouvrage pour la restauration de la passerelle en bois permettant de faire les circuits de randonnée « Yeun Elez » et « Landes et Tourbières » en envisageant la possibilité d'une maîtrise d'ouvrage déléguée au département du Finistère.

Après échange avec le département du Finistère, il est plus approprié que la communauté de communes puisse réaliser ce portage tout en gardant l'appui de l'ingénierie du département du Finistère ainsi que son aide financière.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire accepte de porter la maîtrise d'ouvrage de la rénovation de la passerelle bois des circuits de randonnée « Yeun Elez » et « Landes et Tourbières ».

---

### **2023-005- Marché de travaux en procédure adaptée pour la restauration de la passerelle bois des circuits de randonnée du Yeun Elez et Landes & Tourbières**

Rapporteur : Eric PRIGENT

La restauration de la passerelle en bois commune aux circuits de randonnée « Yeun Elez » et « Landes et Tourbières » a été estimée. Il s'agit d'enlever les parties abimées par les incendies, de les remplacer et de compléter par une portion supplémentaire. L'ensemble étant évalué à un peu plus de 400 ml.

Ces travaux nécessitent de passer un marché dont le montant est au-delà des montants de délégations au président et au bureau.

Le président sollicite le conseil communautaire afin d'être autorisé à lancer une consultation par une procédure adaptée pour un marché de travaux concernant la restauration du platelage bois des circuits de randonnée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le président à lancer une consultation par une procédure adaptée pour la restauration du platelage bois des circuits de randonnée Yeun Elez et Landes & Tourbières.

---

### **2023-006- Travaux de restauration de la passerelle bois des circuits de randonnée du Yeun Elez et Landes & Tourbières – Demande de DETR**

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

La restauration de la passerelle en bois commune aux circuits de randonnée « Yeun Elez » et « Landes et Tourbières » a été estimé.

Ces travaux peuvent être financés par de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le président sollicite le conseil communautaire afin d'être autorisé à déposer un dossier de demande de subvention pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le président à faire une demande de DETR pour la restauration du platelage bois des circuits de randonnée Yeun Elez et Landes & Tourbières.

---

### **2023-007- Travaux de restauration de la passerelle bois des circuits de randonnée du Yeun Elez et Landes & Tourbières – Demande de subvention au Département du Finistère**

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

La restauration de la passerelle en bois commune aux circuits de randonnée « Yeun Elez » et « Landes et Tourbières » a été estimé.

Ces travaux peuvent être financés par de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), une demande a été déposée en ce sens.

Le président sollicite le conseil communautaire afin d'être autorisé à déposer un dossier de demande de subvention complémentaire pour financer ces travaux à hauteur du montant maximal possible.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le président à faire une demande de financement pour la restauration du platelage bois des circuits de randonnée Yeun Elez et Landes & Tourbières auprès du Département du Finistère.

---

### **2023-008 - Convention d'assistance technique par le Service Eau et Assainissement du département du Finistère pour le suivi du fonctionnement de la STEP du Vieux Tronc**

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Le président fait part à l'assemblée d'une proposition du Conseil Départemental du Finistère pour le renouvellement du suivi du fonctionnement du système d'assainissement de la ZA du Vieux Tronc par le service de l'eau potable et de l'assainissement du Département.

La précédente convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2022.

L'offre de services concerne l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement sur les points suivants :

- Assistance pour la mise en œuvre du diagnostic et du suivi régulier des réseaux d'assainissement collectif, des ouvrages de dépollution des eaux usées et de traitement des boues incluant la prise en compte d'un volet développement durable
- Assistance pour la mise en place, le suivi et la validation de l'autosurveillance des installations
- Validation et exploitation des résultats afin d'assurer, sur le long terme, une meilleure performance des ouvrages
- Assistance aux différentes études menées par le maître d'ouvrage sur son système d'assainissement y compris celle portant sur les eaux pluviales
- Assistance pour l'élaboration de conventions de raccordement des pollutions d'origine non domestique aux réseaux
- Assistance pour la programmation des travaux
- Assistance pour l'élaboration de programmes de formation des personnels, par le biais du CNFPT
- Au cas par cas, le Département pourra proposer des missions ponctuelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage en fonction des enjeux

Cette convention est proposée pour une durée de 4 ans soit du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2026.  
Le tarif de l'année 2023 est de 590 € H.T., il est actualisé chaque année selon la formule indiquée en annexe de la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve la proposition de convention de suivi du fonctionnement du système d'assainissement de la ZA du Vieux Tronc
- Autorise le président à signer la convention avec le Département du Finistère.

---

### **2023-009- Convention local Le Drosera à Brennilis pour l'Accueil de loisirs**

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

L'accueil de loisirs accueillant les enfants de 3 à 12 ans à Brennilis au lieu-dit Nestavel Bras connaît depuis l'année dernière une forte demande des parents du territoire.

Afin de ne pas refuser d'inscription, il a été demandé à la commune de Brennilis de mettre à disposition la salle du bâtiment le Drosera qui se situe à proximité. Cette salle pourrait accueillir un groupe de 12 à 18 enfants maximum âgés de plus de 6 ans.

Une convention est proposée, certaines modalités sont à compléter en fonction du souhait de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve la proposition de convention pour la mise à disposition d'une partie du bâtiment le Drosera à Nestavel Bras appartenant à la commune de Brennilis
- Autorise le président à signer la convention avec la commune de Brennilis.

---

### **2023-010- Convention partenariat éducation à l'environnement- avenant**

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Un partenariat avec trois structures (Bretagne Vivante, Ti menez Are et l'association Addes) a été conclu en 2021 pour l'éducation à l'environnement des enfants de maternelle et primaire du territoire sur une période de 3 ans.

La convention permet de proposer des animations à 9 classes maximum par an.

Cependant le territoire comprend 10 écoles, il paraît intéressant de conclure un avenant au contrat de partenariat afin de permettre à chacune des écoles d'avoir la possibilité d'une animation par an.

Il s'agit donc d'ajouter une animation supplémentaire par an pour la durée restante de la convention (780 € le module de 4 demi-journées par classe).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

- Approuve la proposition d'avenant à la convention de partenariat d'éducation à l'environnement à destination des enfants maternels et primaires scolarisés sur le territoire
- Autorise le président à signer la convention.



## **2023-011- Loyers de l'association CIVAM du Finistère**

Rapporteur : Mickaël TOULLEC

L'association CIVAM Finistère occupe les locaux au-dessus de l'office de tourisme à Brasparts. Elle a un loyer de 300 € mensuel comprenant les frais de chauffage.

Aujourd'hui l'association ne bénéficie plus du montant de subvention habituel de la part du département du Finistère et se retrouve en difficulté pour payer les loyers de l'année 2022. Elle demande une exonération de ces loyers.

En effet, en 2021, elle percevait une aide 25.000 € du département du Finistère, elle ne reçoit plus que 12.500 € en 2022 et 0 € en 2023.

Le bureau propose de ne pas exonérer les loyers de l'année 2022 mais de diminuer le loyer de 2023 à un montant de 150 €/mois chauffage compris. L'association pourra également demander aux autres communautés de communes une aide pour financer les activités qu'elle propose sur le département.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

- Décide de ne pas exonérer l'association CIVAM des loyers de l'année 2022
- Fixe le nouveau loyer mensuel chauffage compris à 150 € à compter de janvier 2023

---

## **2023-012- Aide aux acteurs économiques impactés par les incendies de l'été 2022**

Rapporteur : Georges MORVAN

Le vice-président en charge du développement économique rappelle les événements de l'été 2022, notamment les incendies qui ont bouleversés l'activité d'acteurs économiques sur une partie du territoire.

En effet, les incendies ont nécessité la fermeture de certains accès : routes départementales et sentiers de randonnées ainsi que l'évacuation de toute une commune.

Certains commerçants et professionnels du tourisme ont sollicités la collectivité en faisant part de leur baisse d'activité sur la période du 18 juillet au 30 août 2022.

Ainsi un premier temps de travail avec la région Bretagne, les chambres consulaires et le PNRA a été réalisé en septembre à ce sujet.

Les communes ayant des acteurs économiques le plus impactés sont celles de Botmeur, Brasparts et Saint-Rivoal.

Plusieurs commerçants, artisans, équipements de loisirs et hébergeurs ont fait part d'une baisse d'activité et donc de chiffre d'affaires sur cette période, cette baisse se situe en moyenne à 35% environ.

La nécessité de soutenir ces acteurs économiques touchés par les incendies semble être important pour le bureau.

Une réunion de la commission développement économique élargie aux partenaires économiques de la CC (Région Bretagne, CCI, CMA, PNRA, CD29) a eu lieu. Elle a travaillé sur ce sujet.

L'intérêt de la mise en place d'une aide est à décider.

Si la mise en place d'une indemnisation des acteurs économiques est décidée, il convient de déterminer un montant global de participation financière, un périmètre d'intervention ainsi qu'un plafond d'aide et les documents à fournir par le demandeur.

La période de référence d'indemnisation sera du 18 juillet au 30 août 2022

Les communes concernées sont celles de Botmeur, Brasparts et Saint-Rivoal, impactées par la fermeture des routes départementales, sentiers de randonnées et ayant fait l'objet d'une évacuation.

L'enveloppe financière de ce dispositif est proposée pour 30.000 € maximum.

L'indemnisation peut se faire au vu de la perte de marge brute sur la période concernée avec un plafond maximum de 2.000 € par acteur économique.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

- Approuve les principes annoncés
- Charge la commission développement économique de finaliser et suivre ce dispositif d'indemnisation des acteurs économiques impactés par les incendies de l'été 2022.

---

### **2023-013- Régie office de tourisme – modification d'un tarif année 2023**

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Les tarifs de vente de documents des régies de recettes des bureaux de l'office de tourisme ont été délibérés le 20 décembre 2022.

Toutefois, il convient de revoir un tarif, il s'agit d'un guide « Huelgoat, légendes et contes » qui est revendu à 5 € et dont le montant est aujourd'hui proposé à 6,50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

- Décide de modifier le tarif du guide « Huelgoat, légendes et contes » en le vendant à 6,50 €.

---

### **2023-014- Avenants aux contrats types de reprises de matériaux recyclés**

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Dans le cadre de l'agrément dont bénéficie Citeo sur la période 2018-2022 pour contribuer à la prise en charge des déchets d'emballages ménagers usagés, un contrat a été signé pour l'action et la performance (CAP) conformément au cahier des charges

Considérant qu'à la suite de la prolongation d'un an par arrêté de l'agrément de Citéo et la possibilité de prolonger de la même durée les contrats de reprise

Considérant l'intérêt économique de la collectivité à bénéficier de recettes financières provenant de l'Eco organisme Citeo ainsi que des repreneurs des matériaux recyclés issus des options filières, fédération et individuelle.

Considérant que la collectivité a intérêt de prolonger d'un an les contrats filières emballages ménagers et papiers graphiques afin d'assurer la continuité de la reprise des matières issues du tri sélectif.

Pour l'ensemble des contrats arrivant à échéance au 31/12/2022, il s'avère nécessaire de les renouveler ou de passer des avenants à partir du 01 janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

Décide

- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des avenants, de prolongation pour l'année 2023, proposés au titre des filières emballages ménagers et papiers, aux contrats de reprise de matériaux existants avec les différentes entreprises.

---

### **2023-015- Contrat pour la reprise et le recyclage du standard Flux développement et du modèle tri simplifié plastique**

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

La Communauté de Communes s'est rapprochée de l'éco-organisme CITEO pour signer un Contrat d'Action pour la Performance (CAP). Ce contrat, ainsi que l'agrément de l'État pour la filière des emballages ménagers, arrivent à échéance au 31 décembre 2022.

Un nouveau contrat avec CITEO pour la reprise et le recyclage du standard Flux développement et du standard du modèle de tri simplifié plastique est proposé.

Ce contrat est concomitant à celui du CAP.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide

- d'approuver le contrat pour la reprise et le recyclage du standard Flux développement et du standard du modèle de tri simplifié plastique avec CITEO
- d'autoriser sa signature électronique par Monsieur le Président.

---

### **2023-016- Admissions en non-valeur – budget déchets ménagers**

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Des titres de recettes émis pour des sommes dues sur le budget déchets ménagers restent impayés.

Il convient de les admettre en non-valeur.

Le conseil communautaire,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver l'admission en non-valeur des recettes indiquées ci-dessous

Correspondant aux listes des produits irrécouvrables dressée par le comptable public

#### **Budget déchets ménagers :**

Selon la liste reçue par la trésorerie de Carhaix en date du 29/12/2022 pour un montant total de 2.344 € (Liste N° 5632620031) :

Montant admis à l'article 6541 : 867,50 Euros

Montant admis à l'article 6542 : 1.476,50 Euros

La somme nécessaire sera prévue au chapitre 65 pour le budget annexe déchets ménagers.

---

**2023-017- Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour le poste de responsable du service Eau et Assainissement à Monts d'Arrée Communauté**

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Le président rappelle que Monts d'Arrée Communauté a délibéré en faveur de la prise de compétence Eau et Assainissement au 01 janvier 2025.

A ce titre, elle a décidé de recruter un agent responsable du service Eau et Assainissement dès 2023 pour préparer cette prise de compétence. Le détail de ses missions est précisé dans la fiche de poste.

Il indique que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne peut financer ce type de mission dans le cadre du programme « mission d'appui à la mise en œuvre de la structuration des services eau et assainissement » des EPCI à hauteur de 50% maximum (charges salariales et frais de fonctionnement).

Considérant le recrutement effectif de la personne responsable du service Eau et Assainissement au 01 mars 2023

Considérant que le poste correspond aux critères d'éligibilité de cofinancement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise le président à déposer une demande d'aide au financement du poste de responsable Eau et Assainissement pour les années 2023 et 2024 à hauteur de 50% et à signer les documents à intervenir
- Les crédits seront inscrits au budget principal de la collectivité

---

**2023-018- Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et au Département du Finistère pour la réalisation d'une étude de transfert de compétence Eau et Assainissement à Monts d'Arrée Communauté**

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Le président rappelle que Monts d'Arrée Communauté a délibéré en faveur de la prise de compétence Eau et Assainissement au 01 janvier 2025.

A ce titre, elle a doit réaliser une étude de transfert dès 2023 pour préparer cette prise de compétence.

Il indique que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le département du Finistère peut financer ce type de mission à hauteur respectivement de 50% et de 20%.

Considérant la nécessité de réaliser cette étude de transfert préalablement à la prise de compétence Eau et Assainissement au 01 janvier 2025.


Considérant que l'étude correspond aux critères d'éligibilité de cofinancement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du département du Finistère.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise le président à déposer une demande d'aide au financement de l'étude de transfert de la compétence Eau et Assainissement à hauteur de 50% pour l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et à hauteur de 20% pour le département du Finistère ainsi qu'à signer les documents à intervenir
- Les crédits seront inscrits au budget principal de la collectivité

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19 heures 45 mn.

Le Président,  
Jean-François Dumonteil



La secrétaire,  
Coralie JEZEQUEL



